

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC100

présenté par

M. Juanico, rapporteur, Mme Manin, Mme Tolmont, Mme Victory, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	30 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	30 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à majorer de 30 millions d'euros les crédits de l'action 1 Promotion du sport pour le plus grand nombre du programme 219 sur le sport.

L'objectif est d'augmenter les moyens destinés au financement des clubs sportifs et des équipements dans les territoires, par une majoration de la subvention versée à l'Agence nationale du sport, qui est désormais responsable de ces crédits.

La hausse des moyens dévolus au sport pour tous est financée en ramenant à 0 les crédits inscrits au titre du service national universel sur l'action 6 du programme 163, alors que le SNU ne nous semble répondre en rien aux besoins et attentes de la jeunesse.